

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 27 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Sulpice, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 23 mars 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - B. POMATHIOS (suppléant de N. AUTUORO) - J. BUATHIER - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP LUCIANI - J.L. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - T. PEULET (suppléant de P. THETE) - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM (suppléante de M.P. BEAUDET) - A. VIVIET - J.F. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE - F. THOMASSON (suppléant de C. BREVET) - P. LAUBRIAT - S. LAURENCIN (suppléante de L. GUILLEMOT) - P. MARMONT - N. BENONNIER - D. PERROT (suppléant de C. PICARD) - D. LIEBAUD - J.L. JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE.

EXCUSÉS : N. AUTUORO - P. THETE - MP BEAUDET - C. BREVET - L. GUILLEMOT - C. PICARD

ABSENTS : M. BOUZIDI - C. NOUREUX

Secrétaire de séance : C. FOURNIER

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 38 ; Votants : 38

Clotilde Fournier, Maire de Saint-Sulpice accueille les élus et présente les projets réalisés par la commune, depuis son élection en juin 2011 : le déplacement du monument aux morts, l'installation d'un défibrillateur à la salle des fêtes, la rénovation des bureaux à la mairie, l'archivage des documents administratifs avec le concours du Centre de gestion. La commune de Saint-Sulpice se caractérise par un important dynamisme démographique : 105 habitants en 2007, 200 aujourd'hui. Les constructions ont permis l'installation de nouvelles familles. 70% des habitants ont moins de 40 ans. Les jeunes couples sont attirés par le faible coût des terrains, les taxes peu élevées et peuvent scolariser leurs enfants à l'école de Saint-Didier d'Aussiat. La commune participe financièrement au fonctionnement de cette école qui accueille 32 élèves de Saint-Sulpice. En 2012, Saint-Sulpice a plusieurs projets : réfection des peintures extérieures et huisseries de la mairie et du logement, l'installation de panneaux de limitation de vitesse, l'approbation du Plan local d'urbanisme, la rénovation de l'abri bus et de la voirie à Bellevue.

Le Président donne la parole à Chrystèle Boivin, chargée d'ingénierie et d'animation au lycée agricole Les Sardières, Jean-Luc Fromont, animateur formateur à l'Association de formation collective à la gestion (AFOCG 01) et Jean-Noël Giroud, agriculteur à Foissiat. Ils présentent le catalogue d'animations éducatives « Agriculture durable et alimentation ». Ce catalogue a été créé à l'initiative de la Communauté de communes, qui souhaitait proposer des animations pédagogiques aux écoles du territoire, dans le cadre de son projet « Bien manger dans les cantines du canton ». Constatant l'absence d'offres d'animations dans l'Ain, un groupe de travail réunissant agriculteurs, associations (FRAPNA, Artisans du monde) et des représentants de l'Education nationale s'est constitué. Il était animé par le lycée Les Sardières et l'AFOCG 01. Après trois journées de réunions, le groupe a produit un catalogue de 15 animations à destination des écoles du territoire, qui auront lieu en classe ou dans les fermes. Ces animations ont pour but de sensibiliser les élèves à l'importance d'une bonne alimentation, à ses liens avec l'agriculture. Jean-Noël Giroud, qui a fait partie du groupe de travail, a présenté l'animation qu'il a imaginée : « Du maïs au jambon ». Elle se déroule à la ferme et fait découvrir aux enfants l'élevage porcin, l'alimentation des animaux, etc. Cinq écoles se sont inscrites pour participer aux animations financées par la Communauté de communes. Un premier bilan de l'action est prévu en juin, avant un possible déploiement sur le territoire de Cap3B.
(Diaporama projeté joint en annexe)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 28 FEVRIER 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 13 MARS 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Convention de mise à disposition

La Communauté de communes a retenu la candidature d'un attaché principal pour le poste de directeur général adjoint. Frédéric Hugot est actuellement pris en charge par le Centre de gestion du Rhône. Ce dernier a proposé une mise à disposition pour une durée de trois mois, à compter du 1^{er} avril 2012. Ce dispositif conclu pour une durée déterminée constituera une période d'essai qui permettra d'apprécier les compétences de cet agent, avant de valider son recrutement. Le conseil communautaire approuve la convention de mise à disposition.

II. Tableau des emplois

- Direction des infrastructures et de l'environnement

Suite à sa mutation, les fonctions du technicien responsable voirie-réseaux-gestion du domaine public ont été redéployées pour créer deux emplois distincts :

- Un davantage orienté vers des fonctions d'études et de chiffrage de projet
- L'autre ayant un profil d'encadrant de proximité

Pour le premier, un technicien de bureau d'études a été recruté le 20 février. Le second emploi est toujours vacant après deux parutions d'offres d'emploi. Ces deux échecs nous invitent à nous interroger sur l'adéquation entre l'emploi et le cadre de recrutement ouvert. Il est proposé d'ouvrir le recrutement au cadre d'emploi des techniciens.

- Malafretaz

Une majoration d'horaire de deux heures par semaine est proposée pour un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} mai.

Le conseil approuve la modification du tableau des emplois à l'unanimité.

III. Fiscalité

La plus grande incertitude règne quant au niveau des dotations de l'Etat et sur le montant du prélèvement au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal. Les dépenses augmentent (+ 3,71% dans le budget primitif) alors que les ressources évoluent seulement de 1,03%. Où trouver alors les ressources ? Une stagnation des taux d'imposition conduirait à une diminution de la capacité d'épargne de 50%. La Communauté de communes doit également se préparer à contribuer au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Au titre de l'exercice 2012, l'ensemble intercommunal pourrait être prélevé d'un montant de 53 000 euros. La date limite de vote des taux a été repoussée par le législateur jusqu'au 15 avril. Le bureau examinera la situation financière mardi 10 avril. Une séance exceptionnelle du conseil communautaire aura lieu vendredi 13 avril à 20h30 à Attignat afin de réajuster le budget et arrêter le niveau de pression fiscale.

TOURISME

I. Base de loisirs : règlements intérieurs

L'ouverture de la saison impose la mise à jour des règlements intérieurs du camping et de la base de loisirs. Outre les dates d'ouverture, il s'agit notamment de préciser l'aménagement d'une aire de tri des déchets pour les campeurs. Le conseil approuve les règlements intérieurs de la base de loisirs et du camping à l'unanimité.

II. Partenariat de financement de l'arboretum avec l'association « Fêtes de l'arbre »

L'association « Fêtes de l'arbre » crée un arboretum à Etrez. Ce projet a pour but de préserver des espèces régionales ou rares et d'offrir un lieu de visite accessible au grand public et aux scolaires. Considérant que ce projet entre en résonance avec la politique touristique de la Communauté de communes, il est proposé d'accorder une subvention d'équipement de 9 600 euros à l'association. A ce titre, la collectivité participera à la gouvernance de l'association. Le versement de l'aide se fera par tiers sur trois exercices. Le conseil approuve le partenariat de financement de l'arboretum à l'unanimité.

JEUNESSE EDUCATION SPORT CULTURE

I. Réorganisation territoriale des antennes du RASED : participation financière au SIVOS de Saint-Trivier de Courtes

Suite à une réorganisation territoriale des antennes du Réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté (RASED), la commune de Foissiat a été rattachée au RASED de Saint-Trivier de Courtes. Le SIVOS de Saint-Trivier de Courtes qui finance le fonctionnement de la structure, demande une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 513,93 euros. Le bureau s'est prononcé favorablement sur ce dossier. Le conseil approuve la participation au SIVOS de Saint-Trivier de Courtes.

Il est précisé que le RASED de Montrevel prend en charge des élèves issus des communes de Bénay, Marboz, Meillonas, Chavannes sur Suran, Saint-Etienne du Bois et Treffort-Cuisiat. A son tour, la Communauté de communes de Montrevel adressera des courriers aux intercommunalités concernées pour solliciter une participation au fonctionnement de la structure.

Un courrier a été envoyé à l'Inspection académique afin de solliciter le retour de Foissiat au RASED de Montrevel. Cette possibilité est mise à l'étude pour la rentrée 2012.

II. Activités jeunesse vacances de printemps

Le service jeunesse organise des activités pour les 11-17 ans du territoire, du 10 au 13 avril 2012.

	Activités	Durée compris voyage	Dates	Agés	Intervenants (et lieux)	Nombre de places
	Accrobranche	1 après-midi 13h00-18h00	10 avril 2012	11-17 ans	<i>St Etienne du bois</i>	Min : 6 Max : 8
	Bowling et Futsal	1 journée 9h30-18h00	11 avril 2012	11-17 ans	<i>Bourg en Bresse</i>	Min : 6 Max : 8
	Jeux de société	1 après-midi/soirée 16h00-22h00	12 avril 2012	11-17 ans	<i>Montrevel en Bresse Espace jeunes</i>	Min : 10 Max. :15
	Wii et Jeux inter-actifs	1 après-midi/soirée 15h00-22h00	13 avril 2012	11-17 ans	<i>Attignat Club informatique</i>	Min : 8 Max. : 12

Territoire	Communauté de Communes		Département Ain hors Communauté de Communes		Extérieur hors Département de l'Ain	
	QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900
Accrobranche	24€	30€	30€	33€	38€	40€
Bowling et Futsall	20€	25€	25€	27€	30€	35€
Jeux de société	6€	7€	7€	8€	9€	10€
Wii et jeux inter-actifs	10€	13€	13€	14€	16€	18€

Le conseil approuve le programme des activités et les tarifs correspondants.

La réflexion sur l'aide aux centres de loisirs associatifs se poursuit. Des rencontres ont eu lieu avec les responsables des centres de Confrançon, Foissiat et Attignat. Un rendez-vous reste à fixer avec Saint-Didier d'Aussiat. Des critères d'aide devraient être arrêtés avant l'été.

Il est rappelé que l'objectif est d'aligner les centres de loisirs associatifs, dans leur mode de financement, sur le centre intercommunal où le déficit est pris en charge par la Communauté de communes. En contrepartie de ce financement de la structure locale, celle-ci entrera dans la gouvernance.

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

I. Mise en conformité loi sur l'eau, sécurité incendie et extension de la voirie dans le parc d'activités d'Attignat : validation de l'avant-projet établi par le cabinet SAFEGE

La Communauté de communes a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SAFEGE pour la mise en conformité avec la loi sur l'eau, la sécurité incendie et l'extension de la voirie dans le parc d'activités d'Attignat. L'avant-projet a été présenté au groupe de travail avec un chiffrage des aménagements hydrauliques (162 000 €) et de trois solutions techniques pour l'extension de la voirie :

- Solution 1 : réalisation d'une plateforme giratoire de retournement : 256 000 € HT, soit un total de 418 000 € HT
- Solution 2 : réalisation d'une voie nouvelle assurant le bouclage sur la RD 92 : 297 000 € HT, soit un total de 459 000 € HT
- Solution 3 : réalisation conjuguée des solutions 1 et 2 : 386 000 € HT, soit un total de 548 000 € HT.

Le groupe de travail préconise la solution 2, qui prend davantage en compte le développement futur du parc d'activités et privilégie un accès supplémentaire entrée-sortie par la RD 92.

Le conseil approuve l'avant-projet et retient la solution 2 à l'unanimité.

II. Immobilier d'entreprise à Attignat - bail commercial

La société AKA diffusion souhaite reprendre les locaux laissés vacants par la marbrerie Le Millier dans le parc d'activités d'Attignat. Le gérant qui propose de la vente de lingerie de charme accepte la conclusion d'un bail commercial dans les mêmes conditions que le précédent locataire. Le bail commercial prévoit la location des locaux d'une surface de 337 mètres carrés pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} avril et moyennant un loyer mensuel de 1 455,28 euros HT. Le conseil autorise le Président à signer le bail commercial à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Laiterie-coopérative d'Etrez-Beaupont

La laiterie-coopérative d'Etrez-Beaupont doit faire face à un ensemble de problématiques (organisationnelles, commerciales, de rentabilité). L'exercice 2011 se solde par une perte de résultats. L'entreprise a notamment besoin d'investir et de moderniser son outil de production pour revenir à l'équilibre.

Agenda

- Chasse aux œufs, dimanche 1^{er} avril sur le sentier de Fenille

- Concours « Au travail et à l'école sans ma voiture » du 1^{er} au 7 avril : plus de 70 personnes sont inscrites.
- Randonnée de la Ligue contre le cancer, dimanche 15 avril à Saint-Sulpice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,
Clotilde Fournier

Le Président,
Jean-Pierre Roche

